

# Gazette de Pagny la Ville

Semestriel



Octobre 2023



*L'église et le terrain de loisirs vus du bord de Saône*

*L'été s'en va.....mais*

*Brumes d'octobre et pluvieux novembre*

*feront ensemble ..... un bon décembre*

# Le mot du Maire

Chers administrés



L'été fut beau et chaud, je dirais même trop, nous avons tous pu profiter des magnifiques journées ensoleillées, mais l'heure de la rentrée a sonné.

Celle-ci est derrière nous. Mais cette période s'annonce toujours comme un renouveau après l'été.

C'est un moment effervescent pour les familles, celui de la rentrée scolaire qui nous rappelle toujours nos premiers pas d'écoliers, nos efforts récompensés et parfois nos punitions.

Les seniors ont connu ce temps où l'instruction était synonyme de rigueur, de la tenue des cahiers de classe jusqu'à l'entretien du matériel scolaire. Ce temps où l'apprentissage de l'écriture se faisait encore à la plume, un buvard collé sous la main.

Je souhaite à tous les jeunes Pagnotains une bonne année scolaire.

Votre bulletin municipal a été complètement repensé, une nouvelle mise en page, de nouvelles rubriques et toujours plus d'informations sur notre village.

La rubrique "état civil" a été supprimée, et ce, afin de respecter les données personnelles. Nous travaillons à la mise en conformité du R.G.P.D. (règlement général de la protection des données) pour notre collectivité. Vous découvrirez dans ce numéro une rubrique plus détaillée.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la toute nouvelle association « Pagny pour tous », qui a pour siège la Mairie. Leur première manifestation a remporté un franc succès, et je ne peux que souhaiter que cela perdure.

Pagny la ville cet été, à une nouvelle fois vécu au rythme de nombreuses manifestations, dont vous découvrirez dans cette édition, divers reportages photos.

Un grand merci aux bénévoles, toujours fidèles et impliqués dans la vie festive de notre village. L'aide apportée pour l'organisation de ces moments de partage et de convivialité est précieuse.

C'est la rentrée également pour le conseil municipal. Je vous invite à découvrir les procès-verbaux de séance et les délibérations sur le site internet de la commune [www.pagnylaville.com](http://www.pagnylaville.com) ainsi qu'au porte-affiche "Mairie."

Pagny la ville poursuit son développement et son dynamisme. Jamais autant d'élus n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années.

Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexité des procédures, à la raréfaction des moyens, et aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exigent de la résistance et de la volonté pour mener à bien les projets nécessaires dans l'intérêt de la collectivité.

Elu de proximité, au service de nos administrés, et à l'écoute de vos doléances, être élu c'est avant tout servir cet intérêt public qui est le moteur de nos décisions. Notre passion et notre attachement à notre village, continue de guider notre action au service de tous.

Avec tout mon dévouement, bien à vous.

Henri Mauchamp.



Mairie du village

## Conseil Municipal

**Adresse : 30 grande rue - 21250 PAGNY LA VILLE**

**Tél : 03 80 36 30 09 - Le Maire : 06.03.29.96.52**

**Mail: [mairie.pagnylaville@orange.fr](mailto:mairie.pagnylaville@orange.fr)**

**Secrétaire de Mairie :**

**Martine METZ**

**Site internet : [www.pagnylaville.com](http://www.pagnylaville.com)**

**Le secrétariat est ouvert au public**

**les lundis et jeudis de 16h à 18h30**

### Le Maire

Henri MAUCHAMP

### 1ère Adjointe

Emmanuelle BOULEHLAIS

### Conseillers municipaux

BREVIER	Virginie	ENOC	Jonathan
GONNET	Vincent	LORENZI	François
NICOLAS	Alain	ORGELOT	Anne
POISELET	Kévin	REIS	Antonio

## Commémoration du 8 mai



La cérémonie au monument s'est déroulée sous le soleil.

L'harmonie municipale de Seurre, le public et la municipalité ont défilé pour arriver au monument aux morts. Le Maire a lu le discours de la ministre des armées, Geneviève Darrieussecq

Le Maire et deux étudiantes du village ont déposé la gerbe au monument.

Un pot très convivial à la salle des fêtes a réuni l'assemblée.

## Vide-grenier le 11 juin sur la base de loisirs derrière l'église organisé par l'association "Ensemble au théâtre"

Les stands se sont installés de bonne heure le matin malgré la météo incertaine pour la journée. Les chineurs ont déambulé sur le site, profitant ici où là des "bonnes affaires" exposées.

Le stand - buvette et snack frites saucisses merguez était bien achalandé pour le plaisir de tous.



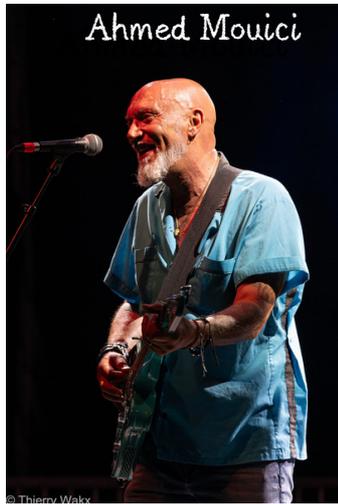
## Festival "Pinte de blues" 24 et 25 juin



C'est deux jours non-stop qui ont mis de l'ambiance pour le plus grand plaisir des habitants du village et de la région. Il y a eu des visiteurs étrangers qui ne voulaient pas manquer ce festival à Pagny la ville



Un public enthousiaste a envahi le terrain de loisirs au bord de Saône jusque tard dans la nuit.



Ahmed Mouici

Les "Retrouvailles" le 25 juin au soir ont ravi les spectateurs. Le public en redemandait encore et encore.



Fred Chapelier



Wakx



© Thierry Wakx

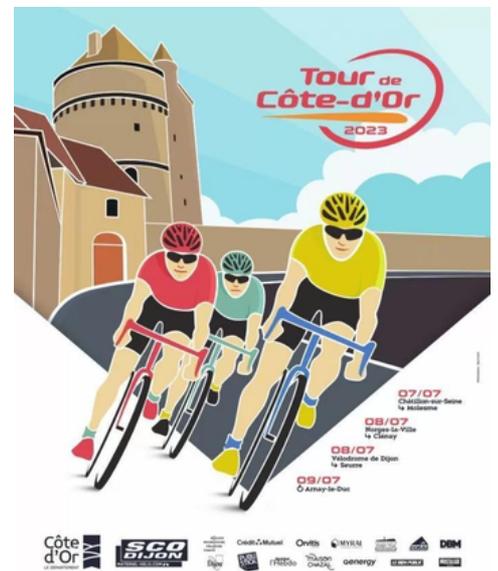


© Thierry Wakx



© Thierry Wakx

Le public était au rendez-vous ce beau week-end de juin pour cette première édition du festival "Pintes de blues" dans ce cadre idyllique des bords de Saône. La chaleur étouffante a sans doute empêché un certain nombre de personnes de venir écouter une pléiade d'artistes sur cette grande scène. Quelques 1600 personnes étaient présentes sur le site pour les deux jours de spectacle. Tous les artistes ont répondu présent. L'exposition de voitures anciennes rutilantes a séduit bon nombre d'amateurs. Buvette, restauration, animation enfants, tatoueur, tout était réuni pour ce public venu écouter les différents artistes qui se succédaient sur scène, et leurs chants et musique tout au long de la journée et un final explosif avant le retour des comédies musicales "Les Retrouvailles" Bravo et merci aux organisateurs qui envisagent de vous proposer une deuxième édition pour 2024.



La 2e étape du tour de Côte d'Or à vélo organisée par le Sprinter club olympique de Dijon, est passée à Pagny la ville le 8 juillet vers 16h. Des Pagnotains étaient sur le parcours pour les encourager. Cette course est un tremplin pour le gagnant pour être admis en professionnel. Le trajet s'est déroulé sur 457 kms en 3 jours sous une chaleur accablante.



Les écoliers du SIVOS, pôle scolaire Jean de Vienne qui regroupe les enfants de Pagny le château, Pagny la ville, Labruyère et Lechatelet, ont enfourché leurs vélos pour venir s'installer sur le Paquier, zone de loisirs, au bord de Saône. Le repas tiré du sac était le bienvenu. Félicitations aux organisateurs d'avoir relevé le défi de déplacer ce groupe d'écoliers.



La couvée de  
cygnes  
du printemps  
en Mai 2023

Clichés d'un  
habitant du  
village



## La fête des voisins le 11 juin

Une ambiance festive et chaleureuse, régnait rue de la Croix de Mission, dimanche 11 juin à 12h00.

Un groupe de voisins est à l'initiative de cette fête, de jolies invitations ont été réalisées pour célébrer la 1ère édition de " la Fête de la Rue " avec une décoration soignée et l'apéritif



copieux, chacun ayant apporté des victuailles à partager et une météo estivale, tout était réuni pour que les invités profitent d'un moment convivial. Ce rendez-vous a également permis de faire connaissance avec de nouveaux habitants, une journée remplie de bonne humeur et d'échanges entre voisins. Bravo et Merci pour cette « chouette » initiative.

Emmanuelle BOULEHLAIS

---

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La rubrique « Etat Civil » a été supprimée, vous trouverez ci-dessous des explications.

#### **Le RGPD qu'est-ce-que c'est ?**

C'est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne, il est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement s'applique à toute organisation publique et privée, quelle que soit sa taille : entreprise, ministère, administration, association, collectivité etc., si elles collectent, stockent et utilisent des données à caractère personnel.

#### **Une donnée personnelle qu'est-ce-que c'est ?**

« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement »

#### **Un traitement de données qu'est-ce-que c'est ?**

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé : collecte, enregistrement, organisation, conservation, modification, consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition. C'est donc une notion très large. Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions. A noter : Dans la majorité des cas, les collectivités n'ont pas à recueillir le consentement. Le plus souvent, les traitements mis en œuvre reposeront plutôt sur le respect d'une obligation légale ou l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, toutefois, certains traitements des collectivités doivent reposer sur le consentement des personnes. Le consentement est défini comme une manifestation de volonté libre, spécifique, éclairée et univoque. Il doit être un acte positif clair.

Pour citer un exemple précis ; la tenue du registre de l'état civil est une obligation légale. Mais, dans le cas de la diffusion des événements familiaux, « les données enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux pour adresser des félicitations ou des condoléances » De même, ces informations ne peuvent être diffusées dans la presse ou sur tout autre support, que si les personnes concernées ont, au moment de l'établissement de l'acte, donné leur consentement à ce message personnalisé ou à cette publication.

**A savoir :** Le maire, en tant que représentant de l'Etat, est responsable de la tenue des registres d'état civil dans sa commune. Les informations enregistrées par les services d'état civil à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte ne peuvent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil.

**Considérant 27 du RGPD** indique que : « Le règlement ne s'applique pas aux données à caractère personnel des personnes décédées »

**A noter :** Ce considérant ne s'applique pas au traitement de données personnelles enregistrées sur le registre de l'état civil »

## Collectivités Territoriales et Droit à l'Image

**Le droit à l'image** permet à toute personne de s'opposer, quelle que soit la nature du support utilisé, à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image.

**Toute collectivité territoriale** est amenée à disposer de photographies à des fins personnelles (bulletin municipal, journal interne...).

**L'exploitation** mais aussi la reproduction de ces prises de vues sont protégées et sont régies :

- Soit par le **droit à l'image**, le respect de la vie privée permettant à toute personne de s'opposer à la diffusion de son image ;
- Soit avec le **RGPD** - Utilisation de la protection des données personnelles.

Chacun peut s'opposer à la reproduction ou à l'utilisation de son image sans autorisation préalable

### Les exceptions

- Les photos de groupe ne nécessitent pas d'accord particulier sauf dans le cas où vous voulez individualiser une personne du groupe.
- L'accord d'une personne publique, si elle intervient dans l'exercice de ses fonctions et que la photo n'est pas dégradante, n'est pas obligatoire.
- Les images représentant un événement d'actualité ne nécessitent pas l'accord des personnes qui y figurent en vertu du droit de l'information. La photo doit néanmoins être utilisée dans le cadre d'une présentation de l'événement.
- Les images représentant un sujet historique ne requièrent pas d'autorisation.

Les images représentant des personnes non identifiables du fait de la prise de vue ou de modification délibérées (floutage) ne nécessitent pas d'autorisation.

Emmanuelle BOULEHLAIS



Toute l'équipe pour monter et démonter les structures



Le chapiteau est prêt pour 140 personnes au repas



Le buffet



Il y avait une bonne ambiance sur le Paquier des bords de Saône pour la soirée du 13 juillet. Beaucoup de monde à l'apéritif offert par la commune, moment très convivial. Les Pagnotains et leurs amis invités étaient ravis de se retrouver.

Le repas a ravi les papilles, concocté par deux traiteurs "des enfants du village"

" La Boucherie Saint Georges " à Fauverney avec Marc Clémence pour les assortiments de viandes et charcuteries diverses. " Plaisirs de la table de Pagny la ville/Nuit saint Georges " avec Samuel Vincent pour les salades diverses et variées plus le dessert. Le fromage a été offert gracieusement par la Fromagerie Delin.

Un feu d'artifice musical vers 23h, animé par le DJ Happy VIP. Petit bal champêtre, le public a dansé jusqu'au milieu de la nuit.

Une bonne équipe de bénévoles a congu la décoration du chapiteau et des tables, tenu la buvette toute la soirée pour désaltérer le public.

Nous les remercions tous chaleureusement, ainsi que l'équipe de montage, démontage des structures et du mobilier.

# La cérémonie au monument le 14 juillet



Après son passage au monument, l'Harmonie municipale de Seurre a continué son parcours pour accompagner le public et jouer sur la zone de loisirs. Le vin d'honneur a été servi pour désaltérer le public. Nous les remercions.



## La kermesse l'après-midi



Ils ont trouvé la combinaison du cadenas de cette jolie glacière "Apéro Kids"



Petit tour gratuit en calèche dans Pagny la ville avec la jument "Häidi" son vrai nom



Les têtes à gazon par les plus jeunes avec du terreau, une chaussette fine, des graines à gazon et surtout de l'eau tous les jours. Voici leurs têtes à gazon au bout de 14 jours

## La loterie des dames et des demoiselles de Pagny la ville



Les Pagnotaines présentes ont reçu un joli paquet emballé soigneusement et contenant de bons produits (miel, confiture et biscuits).

Chaque dame ayant déposé son ticket nominatif dans l'urne, a participé automatiquement au tirage au sort de l'après-midi.

Le Hamac avec pied a été gagné par Mme Jessica Blanchard, le deuxième un coffret Espace CINDY de Seurre pour Mme Eloïse Gay, et pour terminer une plancha XXL et ses aromates pour Mme Manon Poiselet

La mairie chaque année félicite les écoliers qui passent au collège en classe de 6e. Quatre futurs collégiens ont reçu une carte-cadeau multi-enseignes cadeau de 25€

## Un petit souvenir d'antan



### Laiterie Jean PERQUIN de Pagny la ville

Il y a bien longtemps existait une laiterie au village créée en 1888. Le fromage s'appelait "Le petit Chaumont". Elle a fermé vers les années 1960 - 1961. Il y avait beaucoup de fermes au village et beaucoup de vaches pour fournir du lait à cette laiterie.

Elle fabriquait ce camembert, nous avons retrouvé cette étiquette. Cette laiterie se situait au 2 ruelle du Pré d'Hées. Une citerne de petit lait était dehors à la disposition des agriculteurs pour nourrir les cochons.



## Des habitants insolites à Pagny la ville

Un jeune "Hibou Moyen duc" rapace à activité nocturne a été retrouvé à terre au pied d'un arbre chez un particulier, des petits "Ouuuh" "Ouuuh" appelant sans doute sa mère.

La ligue de protection des oiseaux a conseillé de le remettre sur une branche, que sa maman reviendrait le nourrir, ce qui a été fait.



Hibou moyen Duc adulte

Petit coin nature

Avez-vous ce champignon chez vous ?



LA vesse de  
loup  
géante  
ou  
Calvatia  
gigantea



appelée aussi Lycoperdon géant, Boviste géant ou Tête de mort, est une spectaculaire espèce de champignon de la famille des Agaricaceae. Il se présente sous forme d'une boule blanche qui peut atteindre ou dépasser la taille d'un ballon de football. .

( Je chausse du 47 ! )

Il est considéré comme assez rare, ce qui ne l'empêche pas de se développer parfois en groupes impressionnants dans certaines prairies ou sous-bois.

Celles des photos ont été coupées par ma tondeuse à gazon ! Mais elles repoussent, prenant des formes bizarres ! Jeune, il est comestible. La façon la plus simple de le préparer est d'en couper quelques tranches, qu'on fait cuire à la poêle comme des escalopes de veau.

Descriptif : Des spécimens qui peuvent atteindre 80 centimètres de diamètre et un poids de 20 kg .

Sa croissance est rapide, parfois en une seule nuit. Elle peut produire 5 000 milliards de spores (5,1 10<sup>12</sup> basidiospores pour un corps de 38 x 37 x 22 cm).

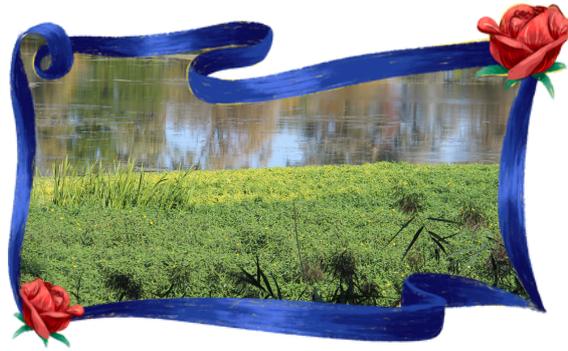
La vesse-de-loup géante affectionne les prairies enrichies par des matières fécales fraîches, comme celles de ruminants ou de gallinacés.

Est-ce que les "vesse-de-loup" géante se mange ?



Concernant la vesse-de-loup géante, vous pouvez tailler des tranches que vous ferez cuire comme des steacks, mais également la manger crue, en salade avec un jus de citron. Son intérêt gustatif est vraiment supérieur à toutes les autres vesses-de-loup.

Jussie, que tu es jolie.....et pourtant tu es la belle tueuse !



V.N.F a mis en oeuvre dernièrement une vaste opération d'arrachage de cette plante pour la détruire et éviter ainsi qu'elle se propage. Deux machines amphibies avec chenilles rentrent dans l'eau et l'arrachent, les chauffeurs font des tas sur les berges. Les végétaux arrachés sont transportés par camion sur un terrain afin de les laisser sécher pour être ensuite épandus comme amendement dans les champs.

Le val de Saône est confronté à l'apparition récente d'une espèce exotique envahissante, originaire d'Amérique du sud : La Jussie ! Elle figure ainsi parmi les plantes les plus agressives et les plus dangereuses pour la biodiversité.

Voies Navigables de France, le grand Chalon et l'EPTB Saône et Doubs ont décidé depuis 2014 de s'engager dans la lutte contre cette "belle tueuse" et de supprimer les foyers de contamination sur la Saône ou à proximité.

La prolifération de la Jussie dans les rivières et les plans d'eau, entraîne la formation d'un tapis végétal épais. Ce caractère envahissant conduit au recouvrement de la surface des eaux et entraîne une diminution du taux d'oxygène dissous dans l'eau, provoquant la mort de la faune et de la flore aquatique locale.

Le stade végétatif débute en mai et à compter de juin la plante se redresse, les feuilles s'allongent et la floraison commence. Ne pas l'arracher pour la jeter plus loin, la Jussie va se bouturer au sol ou dans l'eau, vous allez favoriser de nouveaux foyers, un seul petit bout de tige peut bouturer et recréer un herbier.

**Ne la cueillez pas, ne la fauchez pas, ne la transportez pas, ne l'implantez pas ailleurs.**

## Le repas de la Saint Léger du 30 septembre et soupe à l'oignon pour tous



Belle soirée le 30 septembre à la salle des fêtes avec une soixantaine de personnes.

Dès 17h30, la délicieuse soupe à l'oignon gratuite pour les Pagnotains était servie, cuisinée avec raffinement par une bénévole.

Les jambons à la broche préparés, assaisonnés et cuits par Jérémy, accompagné d'une garniture de flageolets aux lardons et pommes de terre roties ont régalé les convives. Nous remercions vivement l'agriculteur qui a offert les oignons et les pommes de terre. Fromages variés et tartes diverses fabriquées et offertes par des bénévoles. Les décorations de tables sur le thème de l'automne ont été confectionnées par une bénévole.

Remerciements à tous pour votre implication

## Camping municipal de Pagny la ville



Camping car géant



et l'attelage insolite

Le camping est situé au pied du pont de Charrey. Il est très apprécié par un bon nombre de campeurs différents, cyclistes de tous pays, voitures et camping car. Chaque année ce lieu affiche presque complet pendant les vacances.

Il est ouvert du 1er mai au 30 septembre.

Les campeurs sont accueillis par Marlène et Gil, et reviennent chaque année grâce au bouche à oreilles.

Nous remercions les gérants, bénévoles depuis des années.



Concert d'orgue le 14 octobre à 17h30 organisé par les Amis de l'orgue  
Valentin Rinckenbach accompagné du chœur des Ambrosiniens de Dijon



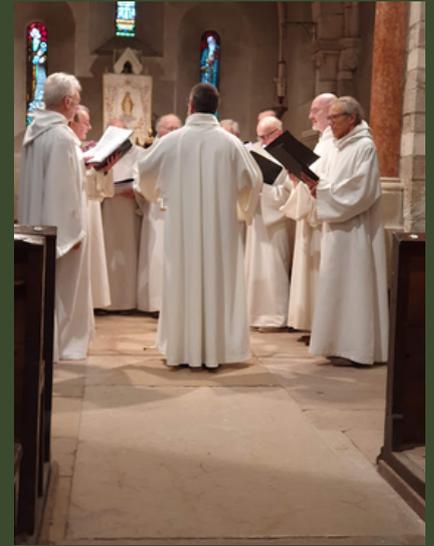
Le Choeur entre dans l'église  
et leur chant surprend et  
envoûte le public.  
Magnifiques voix graves  
des prêtres.

Les chants grégoriens  
émouvants ont raisonné dans  
l'église, devant quelques 80  
personnes.

Le chant grégorien, à  
l'origine est modal et  
diatonique tout le monde  
chante la même chose. Son  
nom vient du pape Grégoire  
le Grand (590-604)



Saint-Léger sur sa tablette



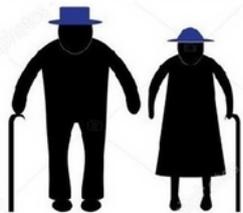
Le Choeur des Ambrosiniens



Ce chœur s'est constitué en 1982  
suite à une exposition consacrée  
à St Bernard, pour perpétuer  
quinze siècles de chant de  
l'église de l'Occident. Le groupe  
est placé sous la direction de l'abbé  
Marc ROBIN.

A l'orgue  
Jean Claude RAUPP  
fidèle de l'orgue de Pagny la  
ville, il est titulaire du grand  
orgue de l'église de St Bernard.  
Le pot de l'amitié a été offert à  
la salle des fêtes après le concert

## Laissez-nous



**le trottoir!**

## Stationner sur les trottoirs est interdit

Stationner sur un trottoir est une chose interdite par l'article R417-11 du Code de la Route, car cela peut gêner la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer de nombreux accidents.

*Ne laissez pas vos véhicules sur les trottoirs, pensez à tous ceux qui les empruntent en temps que piétons, ceux ci ne viennent pas encombrer la voie de circulation.*

*Vous êtes beaucoup à avoir une cour ou un garage donc prenez le temps de rentrer vos véhicules S.V.P, ça va vous prendre 3mn de plus le matin et le soir mais votre véhicule sera en sécurité, de même pour les piétons aussi qui sont plus vulnérables.*

Jusqu'à présent toutes les associations avaient accès gratuitement aux salles communales en nombre de jours illimités dans l'année, et elles détenaient un jeu de clés sans conditions particulières.

Après en avoir débattu au sein du conseil, ce dernier a voté à la majorité d'instaurer un règlement tarifaire d'occupation des salles pour les associations. Les clés seront désormais à retirer en Mairie, afin de limiter l'accès aux salles, que lorsqu'elles occuperaient celle-ci.

### **Nouvelle tarification de la salle des fêtes au 1er janvier 2024**

	Associations communales	Associations extérieures
Gratuité	2	0
<u>1 journée</u>		
Tarif été	45,00€	55,00€
Tarif hiver	50,00€	60,00€
<u>Week-end</u>		
Tarif été	90,00€	110,00€
Tarif hiver	100,00€	120,00€

À la suite de ces nouveaux tarifs de locations de salle aux associations et **applicables au 1er janvier 2024**. "Le Trait d'union, foyer rural" a volontairement décidé de quitter la commune de Pagny la Ville, désormais toutes leurs manifestations seront organisées sur la commune de Pagny le Château.

**A la suite de cette nouvelle réglementation** "Ensemble au théâtre, les Pagnotines" annoncent lors du loto du mois de juin, l'arrêt définitif des petits lotos qui ont lieu le 2e jeudi de chaque mois, ceux-ci étaient pourtant bien appréciés. Aujourd'hui cette association est dissoute suite à la démission de la Présidente et de la Vice-Présidente. Nous, élus locaux, avons en charge, entre autres, la gestion du patrimoine communal. Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance. Je rappelle que les salles des fêtes sont des biens communaux, les habitants, contribuables, s'acquittent de cette redevance à chaque location de la salle des fêtes.

### Création d'une nouvelle association

Notre commune a le plaisir d'accueillir une toute nouvelle association « Pagny pour Tous », son siège social est la Mairie de Pagny la Ville.

Le bureau est composé de 4 personnes:

Mme BOULEHLAIS Marinette - Présidente

Mme NEBOIS Murielle - Vice-présidente

Mme GONNET Agnès - trésorière

Mme MARTINELLI Marie-Claude - secrétaire

Mme BOULEHLAIS est dans le monde associatif depuis plus de 20 ans, membre de l'association « PAGNY FESTIF » avec Mme OLIVIER Jocelyne, qui avait instauré les petits lotos. Puis cette association a été dissoute, cette activité « loto » qui rencontrait un franc succès a été reprise par l'association « ENSEMBLE AU THEATRE » dont elle était membre, mais qui a fait le choix de se dissoudre dernièrement à la suite de la démission de la Présidente, puis de la Vice Présidente. Ces lotos existent sur notre commune depuis plus de 15 ans.

Beaucoup de fidèles participants ont été véritablement affecté de l'annonce faite au loto de juin dernier et l'arrêt brutal de ceux-ci, certains membres de « Pagny pour Tous » souhaitaient également que cette activité perdure.

Motivées et soutenues par des participants dévoués, elles ont réuni et constitué un bureau et fait le choix ensemble de donner vie à « PAGNY POUR TOUS » afin de maintenir cette activité et pourquoi pas, proposer d'autres manifestations.

La nouvelle a ravi les joueurs aguerris, qui viennent pour se distraire et passer un moment convivial, leur 1er loto a eu lieu en date du jeudi 12 octobre et la salle était comble.

Nous souhaitons « Bienvenue » à cette nouvelle association.



Le premier petit loto de "Pagny pour Tous" le 12 octobre fut une réussite. Les fidèles joueurs sont revenus avec joie à la salle des fêtes.

Exceptionnellement le prochain petit Loto aura lieu

**Le 23 novembre à 14h**

**ouverture des portes dès 13h**

La salle des fêtes n'étant pas disponible les jeudis précédents.

L'association s'en excuse et vous dit à très bientôt.



## Halloween

"La salle des fêtes étant privatisée pendant plusieurs week-ends en cette fin d'octobre et début novembre, votre municipalité a le regret de vous informer qu'il n'y aura pas de manifestation pour Halloween cette année.

Vous devriez retrouver celle-ci dès 2024"



*Vente de Sapins  
venus tous droit du Morvan*

*à Pagny la Ville*

**Commande à passer  
impérativement avant  
le 20 novembre inclus**

**à récupérer le samedi 2 décembre  
entre 10h et 12h  
Salle des fêtes de Pagny la Ville**

Renseignements: 06.99.40.26.41  
[mairie.pagnylaville@orange.fr](mailto:mairie.pagnylaville@orange.fr)

N'hésitez pas à nous contacter si vous  
avez des commandes spéciales.

La vente de sapins se perpétue à Pagny la ville depuis des années



Un bon de commande est agrafé à cette gazette.

Toute commande doit être accompagnée de son règlement pour être validée

Avec nos remerciements.

En raison du contexte économique actuel difficile, la municipalité a le plaisir de vous proposer de bénéficier de tarifs avantageux avec une vente de sapins pour tous.

Rédacteurs: Emmanuelle Boulehlais  
Vincent Gonnet

Photos : Reporters divers

Festival : Thierry Waks

**Votre commande à retourner impérativement avant  
le 20 novembre inclus avec votre règlement**

**Chèque à l'ordre du Trésor Public / Ou en espèces**

Dans la boîte aux lettres cédex  
Mairie /Bibliothèque Au 30 grande rue

NOM.....PRENOM.....

Adresse .....Tél .....

Sapins NORDMANN TAILLE	<b>SAPINS NORDMANN En POT</b>	PRIX	Quantité Sapins	Quantité Pieds	TOTAL
0,80 à 1,00m		11,00€			
1,00 à 1,25m		13,00€			
1,00 à 1,50m		16,00€			
1,50 à 1,75m		21,00€			
2,00 à 2,50m		28,00€			
2,50 à 3,00m		67,00€			
	<b>0,60 à 0,80m</b>	22,00€			
	<b>0,80 à 1,00m</b>	27,00€			
	<b>1,00 à 1,25m</b>	31,00€			
	<b>1,25 à 1,50m</b>	41,00€			
<b>Pied bûche</b>					
0,80 à 2,00m	Diam.50	3,50€			
2,00 à 3,00m	Diam.70	6,00€			
		<b>TOTAL</b>			